

UNIVALOM

Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil syndical

Légal : 40
Désignés : 34
(dont 6 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents : 20
Votants : 29
Procuration : 4
Date de la convocation :
01 juillet 2026

SEANCE DU 07 juillet 2026

Délibération 2026-45

**OBJET : Désignation d'un représentant auprès de
l'association AMORCE**

Le 7 juillet 2026 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Matthieu GILLI, Hassan EL JAZOULI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Xavier WIIK, Caroline JOUSSEMET, Anne laure SEBBAR, Elisabeth DEBORDE, Florence BENICHOU délégués de la Commission syndicale ;
Ewan CORINALDESI, Thierry COMODINI, Corinne CELLAMARO, Joseph CESARO, Delphine CAROSI, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI, Catherine SIMON, délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Ahmad BADRAH, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Carole BONAUT à Hassan EL JAZOULI
Vincent PIOT à Catherine SIMON

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick FISCHER, Thierry OCCELLI, Richard THIERY, Khéra BADAOU, Françoise BRUNETEAUX,
Christophe ULIVIERI, Marc FAURE, Severine MAGGIO DELAGE, Emmanuel DELMOTTE

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026045-DE
Reçu le 07/07/2026

L'exercice de la compétence traitement des déchets par UNIVALOM nécessite, de manière récurrente pour les services, des informations, des retours d'expériences, des précisions sur des points techniques, juridiques ou économiques.

Afin de répondre à ces besoins, AMORCE, association loi 1901 de dimension nationale, a été créée en 1987 et dispose d'un champ d'action global notamment dans le domaine des déchets. A titre indicatif cette association, sise à Lyon, 7 rue du lac, regroupe aujourd'hui :

- Plus de 400 collectivités territoriales,
- Plus de 180 professionnels, compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur ou d'énergie.

Elle a pour objectif d'informer et de favoriser les échanges d'expériences sur les problématiques techniques, économiques, juridiques ou généraux. Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales.

Par délibération du 14 décembre 2010, UNIVALOM a décidé d'adhérer à l'association AMORCE. A la suite du renouvellement du Comité syndical, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant à cette association.

Les candidatures suivantes ont été reçues :

AMORCE	
TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Matthieu GILLI	M. Hassan EL JAZOULI

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales. En l'espèce, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Par décision à l'unanimité, ce même article L.2121-21 du CGCT permet de voter à main levée.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de voter à main levée.

Ont été élus à l'unanimité au titre des représentants du Comité syndical :

AMORCE	
TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Matthieu GILLI	M. Hassan EL JAZOULI

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PROCEDE** pour siéger à AMORCE à la désignation d'un délégué titulaire et un suppléant
- **DESIGNE** M. Matthieu GILLI comme représentant titulaire et M. Hassan EL JAZOULI comme représentant suppléant d'UNIVALOM

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Matthieu GILLI



7 JUL. 2026

Date de mise en ligne :

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026045-DE
Reçu le 07/07/2026